



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

| | |
|--|------------|
| Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE | |
| 06 DEC. 2019 | |
| COPIE | Fait le |
| VH/NE | 10/12/2019 |
| + N. Charreyon + N. Le... (DDT) + N. H... (mail 10/12/2019) | |

Madame le Maire
Mairie de Saint-Nazaire les Eymes
385 Chemin du Village
38330 Saint Nazaire les Eymes

Crolles, le 06/11/2019

V/Réf : MF/VH/MSM/CSG/ / Révision PLU

N/Réf : FG/VP/PCC/MAP/FM/2019-02918

S/C Direction Générale /

Objet : Révision PLU/Enquête Publique du 21.10.2019 au 22.11.2019 – Avis de l'Etat

Affaire suivie par Franck MAVRIDIS

Madame le Maire,

En réponse à votre courrier cité en objet et plus particulièrement à la réserve n°2 évoquant les dysfonctionnements du système d'assainissement, je peux vous indiquer que les travaux destinés à supprimer les rejets de temps secs à l'aval de la commune de St-Nazaire-les-Eymes, identifiés sous la dénomination de « projet de liaison Plantés UDEP », pourraient démarrer au printemps 2020.

Ces travaux devraient durer un peu moins de 2 ans et permettront l'urbanisation des communes desservies jusqu'à l'horizon 2035, base du dimensionnement prévu par l'étude de Schéma Directeur Assainissement du SIZOV réalisé en 2014-2016.

Plusieurs raisons expliquent le retard pris sur le démarrage de ces travaux :

- La complexité de la situation et de lecture budgétaire post transfert entraînant, par voie de conséquence, des difficultés d'évaluation de la capacité d'investissement du budget,
- L'arbitrage des élus sur les opérations à lancer/poursuivre effectué en avril 2019,
- Les difficultés autour de l'opération d'aménagement de la zone du Secrétant à Montbonnot-Saint-Martin (faisant intervenir le CD38/ la commune/ la CCLG service patrimoine) qui ont bloqué l'opération de Liaison Plantés-Udep, avec des conséquences financières (-25 000€ de primes d'épuration).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,

Francis GIMBERT

Et par délégation

La vice-présidente en charge des
milieux aquatiques,

Valérie PETEX



Le GRÉSIVAUDAN

communauté de communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél.: 04 76 08 04 57 - Fax: 04 76 08 85 61 - bienvenue@le-gresivaudan.fr